

Annexe 1 : Calendrier récapitulatif

Candidature au détachement				
Du 2 au 30 janvier 2023	Période de saisie des dossiers de demande de détachement dans PEGASE			
février – mars 2023	Instruction des dossiers par les services académiques en lien avec les corps d'inspection d'accueil			
24/03/2023 au plus tard	Transmission par le Rectorat au ministère des dossiers revêtus d'un avis favorable à l'accueil en détachement			
24/03/2023 au plus tard	Information des candidats de l'avis porté sur leur demande			
Avril-mai 2023	Instruction des dossiers par la DGRH			
A partir du 2 juin 2023	Décision ministérielle			
Juillet 2023	Notification de l'affectation académique			
2023-2024				
01/09/2023	Début du détachement. Affectation à titre provisoire dans le corps d'accueil			
mars 2024	Participation au mouvement intra-académique uniquement dans le cas où l'agent demande son intégration dans le corps d'accueil (si l'intégration n'est pas obtenue la mutation est annulée)			
mars – avril 2024	Etude de la réintégration dans le corps d'origine, de l'intégration dans le corps d'accueil ou du renouvellement de détachement : → Inspection → Courrier invitant l'agent à faire part de sa demande de réintégration/ renouvellement de détachement/ intégration			
mi mai - 2024	Transmission au ministère des propositions pour les maintiens en détachement, les intégrations et les réintégrations			
juin 2024	Notification des réintégrations dans le corps d'origine et des renouvellements de détachement, et des propositions d'intégration dans le corps d'accueil.			
juillet 2024	Notification de l'affectation à la rentrée 2024 (si renouvellement de détachement ou intégration)			
2024-2025				
	Si réintégration dans le corps d'origine	Si renouvellement de détachement	Si intégration dans le corps d'accueil	
01/09/2024	Affectation à titre provisoire dans le corps d'origine	2^{ème} année de détachement Affectation à titre provisoire	Affectation à titre provisoire s'il n'y a pas eu de demande de mutation intra-académique en mars 2024	Affectation à titre définitif si la mutation demandée en mars 2024 a été obtenue
Mars 2025	Participation au mouvement	Cf. année précédente sur la participation au mouvement, la réintégration et l'intégration	Participation au mouvement intra académique du corps d'accueil	
Juin 2025	Résultat du mouvement	Cf. année précédente	Résultat du mouvement	